

## Compte rendu de la CAPC des Agents d'administration filière gestion publique du 27 janvier 2010

À l'ordre du jour figurait le choix des postes offerts au mouvement spécifique 2010, une proposition de renouvellement de contrat pour un contractuel handicapé, une proposition de non-titularisation pour un contractuel handicapé, 3 demandes de détachement dans le corps des agents d'administration, 14 demandes d'intégration dans le corps des agents d'administration et 30 recours de note 2009.

En préambule, nous avons prononcé la déclaration liminaire suivante :

### Déclaration liminaire des élus F.O. -DGFIP à la CAP du 27 janvier 2010

*En préalable à cette commission paritaire, nous tenons à rappeler que l'ordre du jour des CAPC doit être raisonnable pour nous permettre de travailler, dans la sérénité, pour l'intérêt des agents.*

*En conséquence les CAP de tableaux d'avancement, de tableaux de mutations et de recours de notes doivent être convoquées séparément. Enfin pour les recours de notes, une vingtaine de dossiers est un maximum par commission.*

*À l'occasion de cette CAPC et sur le sujet des postes spécifiques, F.O.-DGFIP souhaite tout d'abord rappeler ses revendications inscrites dans sa motion de congrès :*

*Dans la filière gestion publique, et dans le cadre du mouvement de mutation sur postes spécifiques, F.O.-DGFIP demande qu'un poste puisse être classé spécifique même si le département présente un sureffectif global ou s'il n'est pas en sous-effectif.*

*En effet, dans la circulaire RH, il est bien précisé que les postes dans les départements en surnombre sont a priori inéligibles sauf circonstances particulières donnant lieu à un examen au cas par cas.*

*Dans le cadre de la fusion et lors des groupes de travail sur les mutations le 14 octobre 2009, F.O.-DGFIP s'était montré très favorable à la pérennité de ce mouvement à condition de ne pas en perdre l'objet et la finalité.*

*Rappelons en effet que ce type de mutation est destiné à des postes qui font l'objet d'une vacance d'emploi structurelle liée à leur isolement de par sa situation géographique ou de par leur localisation dans des départements où la vie est réputée plus chère.*

*Ce type de mutation est donc le seul moyen d'assurer la pérennité d'un emploi pour au moins trois ans si tant est que l'on trouve un candidat pour le poste.*

*Cependant, on peut légitimement s'étonner du choix des postes non retenus par la Direction Générale et y déceler les effets de l'ORE et son cortège de suppressions d'emplois.*

*Ne pas proposer certaines trésoreries particulièrement difficiles en CAPC mais qui ont vocation à rentrer dans le dispositif interroge et inquiète car c'est signifier soit la fermeture d'un poste qui ne sera de toute*

*façon jamais pourvu car jamais attractif ou rendre encore plus difficiles les conditions de travail pour les agents... à moins que le poste ne soit promis à un autre avenir fusionné ou en gestion conjointe.*

*Nous n'acceptons donc pas que le refus de classement de certains postes entraîne, pour les collègues qui y sont affectés, de continuer à souffrir du manque d'effectif chronique, du turn-over important et des craintes sur leur devenir.*

*Et ce n'est sûrement pas les affectations de Pactes dans ce type de poste qui améliorera la situation : parle t'on toujours de mouvement sur poste spécifique ou d'emploi spécifique ?*

*Par ailleurs,*

*Nous soulignons aujourd'hui encore le nombre très important de recours en révision de note, ce qui nécessite, nous semble t'il, une petite mise au point au niveau des directions locales à l'approche de l'ouverture de la campagne de notation.*

---

Le Président a souhaité rappeler que le mouvement spécifique sur postes avait été réactivé à la demande de tous les syndicats et qu'il prenait acte de nos revendications.

## **1. Choix des postes offerts au mouvement spécifique**

*Le mouvement spécifique sur poste en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 entraînera comme les années précédentes une obligation pour les agents de rester 3 ans dans le poste obtenu. Par ailleurs, l'appel à candidature sera national. Les demandes devront être parvenues à la direction générale avant le 23 février 2010, la CAP Centrale se tiendra le 1er avril 2010.*

Dans ses documents initiaux, l'administration proposait de retenir 37 postes pour 47 proposés par les directions locales. F.O.-DGFIP est bien sûr intervenu pour augmenter la liste de ces postes :

<b>Départements</b>	<b>Postes proposés</b>	<b>Nbre d'emplois en cat. C</b>	<b>Proposition de la Direction Générale</b>
AISNE	Hirson (002081)	1	PROPOSÉ
ALPES de HAUTE PROVENCE	Colmars-les-Alpes (004006)	1	PROPOSÉ
ARDECHE	Coucouron (007012)	1	PROPOSÉ
AUDE	Axat (011004)	1	PROPOSÉ
	Belveze-du-Razes (011008)	1	PROPOSÉ
AVEYRON	Larzac (012036)	1	PROPOSÉ
CHARENTE MARITIME	Montlieu-la-Garde (017032)	1	PROPOSÉ
CORSE-du-SUD	Sartène (02A011)	1	PROPOSÉ
	Evisa (02A006)	1	PROPOSÉ
HAUTE CORSE	Piedicroce (02B017)	1	PROPOSÉ
DORDOGNE	Belves (024002)	1	PROPOSÉ
EURE	Rugles (027012)	1	PROPOSÉ
GIRONDE	Castillon-la-Bataille (033063)	1	PROPOSÉ
ISERE	Villard-de-Lans (038049)	1	PROPOSÉ
	Le Bourg d'Oisans (038005)	1	PROPOSÉ
JURA	Morez (039039)	1	PROPOSÉ
HAUTE LOIRE	Cayres (043006)	1	PROPOSÉ
HAUTE MARNE	Joinville et Poissons (052018)	1	PROPOSÉ
MEUSE	Spincourt (055042)	1	PROPOSÉ
	Ancerville (055001)	1	PROPOSÉ
MOSELLE	Lorquin (057023)	1	PROPOSÉ

	Audun-le-Tiche (057004)	1	<b>PROPOSÉ</b>
ORNE	L'Aigle (061016)	1	PROPOSÉ
	Remalard (061024)	1	PROPOSÉ
PAS-de-CALAIS	CPS Relais Arras (062000)	2	PROPOSÉ
	Carvin (062066)	1	<b>PROPOSÉ</b>
PUY-de-DOME	Ambert (063048)	1	PROPOSÉ
HAUTES PYRÉNÉES	Vielle-Aure (065033)	1	PROPOSÉ
SAVOIE	Saint-Laurent-de-Neste (065026)	1	PROPOSÉ
	Les Echelles (073014)	1	PROPOSÉ
	Bourg-Saint-Maurice (073007)	1	PROPOSÉ
HAUTE SAVOIE	Chamonix-Mont-Blanc (074016)	1	PROPOSÉ
	Evian-les-Bains (074016)	1	PROPOSÉ
	Abondance (074001)	1	PROPOSÉ
TARN	Lacaune (081025)	1	PROPOSÉ
TARN-et-GARONNE	Lauzerte (082010)	1	PROPOSÉ
VAR	Saint-Tropez (083119)	1	PROPOSÉ
VOSGES	Darney (088013)	1	PROPOSÉ
GUYANE	Saint-Laurent-du-Maroni (102003)	1	PROPOSÉ

Après intervention de la délégation FORCE OUVRIÈRE la direction générale a rajouté quatre postes comptables au projet initial : Castillon-la-Bataille (33), Morez (39), Audun-le-Tiche (57), Carvin (62).

Les élus F.O.-DGFIP pensaient n'avoir que l'administration face à nos revendications, il a fallu, fait nouveau, convaincre également les délégations SNUI-SUD et CGT qui souhaitaient même déclasser des postes proposés par l'administration !

Nous avons été notamment très choqués, par exemple, de l'opposition de la CGT concernant les deux emplois proposés par l'administration sur le CPSR d'Arras. Effectivement, quand on connaît les conditions de travail de nos collègues, qui sont dégradées entre autre par le manque d'effectifs, il faut savoir aller au-delà du dogmatisme et des positions de principes en n'ayant à l'esprit que la défense des personnels que nous représentons.

Votes :

<b>Pour</b>	<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>
FO CFTC SE	CFDT	CGT SNUI-SUD

## 2. Renouvellement de contrat et non-titularisation de contractuels handicapés

Deux dossiers de contractuels handicapés étaient proposés à cette CAP, ils avaient en commun que nos deux collègues n'avaient malheureusement pas donné entière satisfaction sur leur travail pendant leur année probatoire.

Pour le premier dossier, l'administration proposait au collègue un nouveau contrat d'un an dans un autre service de la TG avec optimisme sur le fait qu'il sera titularisé dans un an puisque tout se passe bien dans son nouveau service.

F.O.-DGFIP a pris acte de la position de l'administration qui nous semble aller pleinement dans l'intérêt de l'agent.

Votes :

<b>Pour</b>	<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>
FO SE	CFTC	CGT SNUI-SUD CFDT

Pour le second dossier, c'est une non titularisation, donc un licenciement, qui était proposé. Nous sommes intervenus afin d'obtenir une deuxième chance pour notre collègue avec plus de suivi et formation afin de le mettre en situation de réussir son année probatoire.

L'administration nous a suivis mais souhaite proposer à l'agent un poste dans un département proche de son domicile. Juridiquement, il faut donc mettre fin au contrat actuel qui est lié au département pour lui en proposer un nouveau dans un autre département. L'administration a donc proposé une non-titularisation assortie d'un nouveau contrat d'un an dans un autre département.

**Cela nous a semblé la solution la mieux adaptée à la situation de notre collègue.**

Votes :

Pour	Abstention	Contre
FO	CFTC SE	CGT SNUI-SUD CFDT

### **3. Demandes de détachement dans le corps des agents d'administration**

Deux demandes de détachement dans le Haut-Rhin et une demande dans le Bas-Rhin étaient proposées. Au vu des tableaux de mutations pour ces deux départements et de l'état des effectifs, nous nous sommes prononcés favorablement.

Votes :

Pour	Abstention	Contre
FO CGT CFDT CFTC SE	SNUI-SUD	-

### **4. Demandes d'intégrations dans le corps des agents d'administration**

14 dossiers étaient présentés, 9 relevant du protocole d'accueil des agents du domaine. Nous nous sommes prononcés pour tous ces dossiers, soutenus par les autres organisations syndicales à l'exception de la CGT qui s'est abstenue pour plusieurs collègues.

### **5. Révision de notes 2009**

8 dossiers sur les 30 prévus sont passés devant la commission. Les représentants du personnel F.O.-DGFIP ont obtenu deux augmentations de note à + 0,06, une augmentation à + 0,02, une augmentation à + 0,01 et deux modifications d'appréciations.